



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancestral-Lorette, le jeudi 19 décembre 2013 à 20 h 30.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Monsieur Yvon Godin
 Monsieur André Laliberté
 Madame Josée Ossio
 Madame Sylvie Papillon
 Monsieur Gaétan Pageau
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : M^e Claude Deschênes, greffier
 Monsieur Serge Lapointe, directeur général
 Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet
 Monsieur Donald Tremblay, trésorier
 Madame Ariane Tremblay, directrice des finances et
 assistante-trésorière

Est absente : Madame Sylvie Falardeau, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

314-13 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget pour l'année 2014;
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Le maire, monsieur Émile Loranger, présente le budget 2014 aux personnes présentes et explique le détail de ce dernier. Il y a également production de diapositives, par le biais du logiciel de présentation « PowerPoint ». Le support papier de ce document est déposé lors de cette séance.

315-13 3. **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette a préparé son budget pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que les revenus doivent être au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être adopté lors d'une séance extraordinaire conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le budget de la Ville pour l'exercice financier 2014, lequel se détaille comme suit :

BUDGET DES DÉPENSES 2014

Administration générale	2 012 547 \$
Quote-part d'agglomération	14 481 202 \$
Sécurité publique	125 417 \$
Transport routier	3 261 144 \$
Hygiène du milieu	938 994 \$
Santé et bien-être	15 089 \$
Aménagement, urbanisme et développement	223 612 \$
Loisirs et culture	4 264 608 \$
Frais de financement	1 044 034 \$
Remboursement de la dette à long terme	1 187 000 \$
Immobilisations à même les revenus	<u>312 353 \$</u>
BUDGET DES DÉPENSES 2014 - TOTAL	27 866 000 \$

BUDGET DES REVENUS 2014

Taxes	25 615 000 \$
Paiement tenant lieu de taxes	342 900 \$
Autres services rendus	632 400 \$
Imposition de droits	596 200 \$
Amendes et pénalités	110 000 \$
Intérêts	93 000 \$
Autres revenus	2 500 \$
Transferts	169 250 \$
Transferts – Service de dette	<u>304 750 \$</u>
BUDGET DES REVENUS 2014 - TOTAL	27 866 000 \$

ADOPTÉE

316-13 4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette doit adopter un programme triennal des immobilisations conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Programme triennal d'immobilisations suivant pour les années 2014-2015-2016 :

DESCRIPTION	COÛTS ESTIMÉS		
	2014	2015	2016
Travaux projetés			
Travaux de réfection de diverses rues et divers aménagements	1 140 000 \$	1 075 000 \$	900 000 \$
Bâtiments loisirs, sports et vie communautaire	248 000 \$	360 000 \$	850 000 \$
Machinerie, véhicules et équipements	350 000 \$	250 000 \$	125 000 \$
Autres	131 000 \$	210 000 \$	245 000 \$
Total	<u>1 869 000 \$</u>	<u>1 895 000 \$</u>	<u>2 120 000 \$</u>

QUE le mode de financement sera par voie de règlement d'emprunt, par le surplus accumulé, par le fonds général ou par subvention.

QUE le budget ou le document explicatif et le Programme triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal *Le Loretain*.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

317-13 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

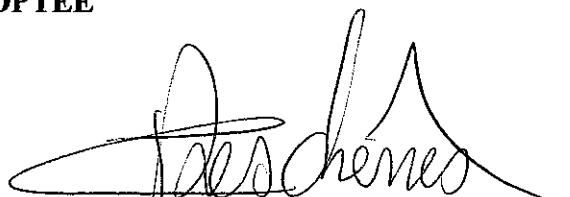
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 18.

ADOPTÉE


ÉMILE LORANGÉ, ing.
Maire


CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville